



Commission Régionale Futsal

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du mardi 24 mars 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS FUTSAL MASCULINS

1/4 de Finale :

55572377 JOLIOT GROOM'S FUTSAL 1 / CSM EAUBONNE 1 du 04/04/2026.

Suite à la décision du Comité Directeur de la Ligue Paris Ile de France de Football du 23/03/2026 ayant prononcé la mise hors compétition de l'équipe du CSM EAUBONNE pour la saison 2025-2026 – l'équipe d'EAUBONNE est par conséquent éliminé de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF.
La Commission enregistre la qualification de JOLIOT GROOM'S FUTSAL pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL – SENIORS MASCULINS

Régional 2

Poule A

53404009 JOLIOT GROOM'S FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 2 du 14/03/2026.

Ce match est reporté au samedi 04/04/2026.

Poule D

Situation CSM EAUBONNE – 519039

La Commission prend note de la décision du Comité Directeur de la Ligue Paris Ile de France de Football du 23/03/2026 ayant prononcé la mise hors compétition d'EAUBONNE CSM et fait application de la décision.
(les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés).